

Compte rendu du conseil municipal du lundi 7 décembre 2020

Le conseil municipal s'est réuni le 7 décembre 2020 à 19h00 en salle JAL, en présence de l'ensemble des membres du conseil municipal.

En application des consignes sanitaires édictées par le gouvernement, le public – qui ne disposait pas d'autorisation de déplacement dérogatoire à cet effet - n'a pas été autorisé à assister à la séance.

Avant de démarrer l'examen des points à l'ordre du jour, une discussion s'engage autour des modes de communication internes au sein de l'assemblée délibérante. Plusieurs propositions sont faites afin de fluidifier les échanges : réunion préparatoire avant le conseil municipal, transmission systématique de comptes rendus des réunions de commissions à l'ensemble des membres du conseil, échanges plus importants entre les commissions....

Par ailleurs il est signalé que la directrice de l'école a demandé la communication de l'évolution des permis de construire et du nombre de logements dans des délais restreints. Cette demande est légitime pour évaluer le potentiel d'ouverture d'une 7ème classe, mais il est difficile d'y répondre à très court terme. Cela nécessite une analyse affinée non seulement des autorisations de construire déposées mais aussi des délais de réalisation ainsi que la typologie des ménages.

M. le maire rappelle que l'inspection d'académie décide chaque année en juillet de l'ouverture de classes nouvelles, et souhaite qu'une réunion soit organisée avec le responsable de secteur pour évoquer le sujet.

L'ordre du jour est ensuite mis à l'examen

Approbation du conseil municipal du 12 novembre 2020 : il est précisé qu'il manque à la liste des présents Eloïse Vernay.

Délibération 2020-53 relative à la fin des tarifs réglementés EDF le 31/12/2020

A défaut de souscription d'un nouveau contrat avant le 1^{er} janvier 2021, la commune se verra automatiquement affectée le tarif « normal » EDF. Une proposition a été faite par les services d'EDF pour la contractualisation d'un contrat permettant des économies substantielles (évaluées à 5 % environ de baisse par rapport au tarif normal), et un maintien des prix durant 36 mois.

Il est précisé que l'abonnement ne concerne pas la salle JAL, gérée par un contrat différent (direct Energie).

Il est relevé par ailleurs une consommation très importante de la salle JAL, identique en 2020 (10 800 €) à celle de 2019 (10 900 €) alors qu'elle n'est pratiquement plus occupée. Il est nécessaire de rappeler le mode d'utilisation des installations de chauffage aux personnes qui y ont accès.

La mutualisation proposée par le SIEA cet été n'a pas été retenue à l'époque par manque d'information, et les délais sont forclos.

Plusieurs membres du conseil municipal regrettent que l'on n'ait pu engager la réflexion plus en amont et approfondir les offres des autres prestataires afin de comparer les tarifs. Il est précisé toutefois que la lecture des offres n'est pas nécessairement aisée et que les avantages substantiels se complètent d'un prestataire à l'autre.

Après discussion, le conseil municipal valide la proposition de contrat « fin de tarifs réglementés » d'EDF avec 1 voix contre et 1 abstention.

Délibération n° 2020- 54 : collecte du Bleuet de France

Cette année, le contexte sanitaire du pays n'a pas permis d'organiser les collectes sur la voie publique pour le Bleuet de France à l'occasion du 11 novembre.

Par conséquent, afin de soutenir cette action par une contribution financière, il est proposé au conseil municipal de verser une subvention de 150 € à l'association « *Union nationale des combattants – Alpes AFN – Veuves – OPEX – Service militaire – membres associés de Challex et ses environs* ».

Cette somme n'est pas évaluée sur la base d'un devis ou d'une facture mais des informations transmises par l'association.

Après délibération, le conseil municipal décide, **par 14 voix pour et 1 abstention**, de verser la somme de 150€ au bénéfice de l'association susvisée.

Rapport des commissions

Commission associations et communication :

- Petit Challaisien : un encart a été inséré pour mettre en valeur la reprise du point Poste par la boulangerie la Miette. L'activité de vente à emporter de l'auberge communale n'a pas été mentionnée en raison d'incertitudes sur la poursuite du service.
Par ailleurs est évoquée à nouveau l'idée de proposer à la population de recevoir la publication mensuelle par email, en précisant qu'il s'agirait d'une simple option et que la distribution de la version papier serait maintenue pour celles et ceux qui le souhaitent. Il sera demandé aux intéressés de matérialiser leur choix sur leur boîte aux lettres afin de faciliter la distribution.
- facebook : il est proposé d'ouvrir une page pour la commune afin, entre autres, de répondre à certaines interpellations, et d'éviter des confusions possibles avec des groupes utilisant le blason de la commune pour passer des messages auxquels la commune ne souhaite pas être associée. Le sujet doit être examiné car cela implique suivi, mises à jour, réponses qui nécessitent du temps et une réactivité permanente.
- Confinement : les associations ont bien respecté les consignes malgré les conséquences notoires pour leur activité et pour la vie sociale locale.

Commission Education :

- En application des consignes sanitaires, le fonctionnement de la cantine avec 3 services nécessite d'envisager un réaménagement des horaires des ATSEM afin d'assurer ce roulement. Il est précisé que ce mode de fonctionnement est beaucoup plus facile (moins de bruit et plus de calme)
- Rénovation du parc de jeux : plusieurs devis ont été demandés ; en l'état des informations reçues l'opération pourrait s'élever à plus de 60 000 €. La rénovation du site actuel est estimée à 40 000 € pour la mise aux normes.
Il est nécessaire de vérifier quelles sont les limites du terrain communal dans la perspective d'un déplacement à proximité du terrain de foot.

Commission Finances

- Le fonctionnement de l'auberge de la Treille reste inquiétant, présentant une dette de loyer de plus de 20 000 € à ce jour.
- Le budget primitif doit être voté en mars 2020, il est envisagé la réalisation d'un débat d'orientations budgétaires au préalable même si ce n'est pas obligatoire. Il sera nécessaire en début d'année d'obtenir les devis pour les opérations à prévoir cette année. La question est posée de la publicité sur le stade de foot : est-elle réglementaire et quel est le contenu des accords passés?

Commission bâtiments :

Plusieurs devis sont en attente, concernant notamment,

- volets de l'école,
- portes des appartements de la commune,
- Chaudières (remplacements potentiels par des équipements à énergie renouvelables...)

Commission voirie :

- élagage route de Marongy, demande de devis pour un broyeur à déchets pour les fossés (Dardagny, route de la Fruitière) ;
- demande de devis et visites sur place pour l'installation de miroirs aux intersections (sécurité routière) ;
- Chemin de la Fruitière : l'écoulement des eaux pluviales provoque des inondations dans deux habitations, en l'absence de fossés. La source pourrait aggraver la situation (à étudier quelle direction prennent les eaux) ; le sujet mérite d'être travaillé.

CCAS :

- La collecte des dons des particuliers pour la tempête Alex a permis de recueillir 650 €.
- La distribution des colis de Noël a dû être annulée en raison des restrictions sanitaires ; l'opération est reportée.
- Point relais poste : il conviendrait d'informer le Dauphiné Libéré du changement récemment opéré
- Publications challaisien : il pourrait être utile d'ajouter aux numéros d'urgence les contacts dédiés à la maltraitance.

Commission urbanisme :

- Dépôt d'une demande de permis modificatif pour façade (vignes du Léman) ; La commune a pris conseil auprès d'un avocat.
- Explosion des déclarations de travaux pour réalisation de piscines
- refus d'une déclaration de travaux pour réalisation d'un mur.

A l'issue de l'exposé de l'activité des commissions, M. le maire souhaite apporter quelques informations complémentaires :

- nécessité de refaire le porche de la mairie, pour des raisons de sécurité entre autres : les travaux sont actuellement estimés à environ 9 000 €
- Cimetière : 4 tombes doivent être déplacées afin de libérer un espace nécessaire aux opérateurs funéraires lors de leurs interventions. Un certain nombre de tombes restent à relever dans le cadre de la mise à jour du plan du cimetière.
- Les chasses du Rhône se dérouleront au printemps 2021.

Eloise Vernay doit quitter la séance à 22 heures.

La séance est levée à 22h30